

Question présentée par le député :

M. François Baertschi

Date de dépôt : 13 mai 2019

Question écrite urgente

Fraude électorale au service des votations et népotisme : quelles sont les modalités d'engagement du personnel auxiliaire dans ce service ?

Les médias nous apprennent que l'employé soupçonné de fraude au service des votations est le fils d'un cadre du service des votations. Il semble avoir été choisi selon des critères relevant du népotisme et du favoritisme.

Mes questions sont les suivantes :

- *Quels sont les critères de recrutement des employés auxiliaires et des employés fixes pour le service des votations ?*
- *Que fait le service des votations pour éviter le favoritisme partisan, le copinage et le népotisme ?*